

Une journée pour s'initier à la taxe des actes en droit immobilier

Niveau : Initiation

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné

Notaires, comptables-taxateurs et toute personne pratiquant la taxe des actes

Objectifs :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les principes fondamentaux et les textes législatifs régissant la taxation des actes en droit immobilier
- Calculer et évaluer précisément les émoluments, droits applicables aux actes notariés en droit immobilier
- Connaître les procédures et formalités nécessaires pour la déclaration et le paiement des taxes
- Respecter les obligations éthiques et déontologiques tout en utilisant efficacement les outils de taxation des actes

Contenu

Rappel du Tarif des notaires

Principe de calcul d'un émolument

Rappel des émoluments spécifiques aux droit immobilier

Cas pratiques :

- Vente maison
- Vente appartement
- Vente maison avec remise
- Vente écrêtée avec modificatif EDD-RCP
- Vente maison avec prêt
- EDD-RCP

- Echange pure et simple avec soulte
- VEFA
- Prêt avec et sans caution
- Prêt professionnel
- Mainlevée hypothécaire

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé. En revanche, des connaissances en matière de taxation sont conseillées afin de suivre la formation plus aisément.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des

compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation